

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centins par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, 1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

INSTRUCTIONS PAROISSIALES

A L'USAGE

DES CLASSES OUVRIÈRES DES VILLES ET DES CAMPAGNES PROJETS ET MATÉRIAUX

PAR

L'ABBÉ DE RIVIÈRES

CHANOINE DE LA MÉTROPOLE D'ALBI

Auteur du Manuel de la science pratique du Prêtre.

I. SÉRIES DIVERSES D'INSTRUCTIONS II. INSTRUCTIONS MORALES ET ASCÉTIQUES.

2 forts vol. grand in-8 de XVII-577-602 pages.....Prix franco, brochés : \$ 4.00 reliés : \$ 5.00

Un court extrait fera voir les vues pratiques de ces instructions.

2e SECTION

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Gravité de la loi du dimanche.

Tout le monde est convaincu qu'il faut sanctifier le dimanche : mais soit oublié de la gravité de ce précepte, soit l'influence du mauvais exemple, soit l'entraînement de la cupidité, beaucoup font travailler ou travaillent en ce saint jour comme les autres jours de la semaine.

Afin d'opérer dans votre manière d'agir une transformation toute chrétienne, je vais m'efforcer de graver de nouveau dans votre mémoire la gravité de la loi du dimanche, en vous faisant l'exposé des principes sur lesquels elle repose.

Deux questions : 1o Sur quels fondements repose la loi du dimanche? 2o Quelle est la gravité de cette loi?

1re Question — Sur quels fondements repose la loi du dimanche?

L'homme doit à Dieu la reconnaissance et l'adoration.

La reconnaissance.— Il tient tout de Dieu.

L'adoration.— Dieu l'a créé; il est donc juste que l'homme reconnaisse son souverain domaine. Ces deux devoirs sacrés s'accomplissent par le culte.

Ce culte doit être intérieur d'abord, et aussi extérieur, afin que l'âme et les sens y prennent également part.

Ce culte, chacun le doit à Dieu en son particulier tout seul, et aussi en public avec ses semblables.

Ce culte doit avoir lieu tous les jours, mais plus particulièrement à certains jours réglés.

Pourquoi ce culte tout à la fois intérieur et extérieur, privé et public? Pourquoi encore ce culte à certains jours déterminés?

Parce que Dieu l'a voulu.

1o Il l'a voulu sous la loi naturelle. La Genèse nous dit que Dieu créa le monde en six jours, et qu'il se reposa le septième.— Ce repos mystérieux de Dieu après l'œuvre des six jours, d'après saint Augustin et saint Jean Chrysostome, exprime la volonté bien déterminée du Maître des principes, pour la sanctification d'un jour de la semaine.

On retrouve dans l'histoire des peuples primitifs deux faits : la semaine d'abord, et puis des fêtes à certains jours déterminés. Ces deux faits sont un reste de la volonté de Dieu exprimée au premier homme dès le principe. On ne saurait assigner une autre raison de leur existence.

2o Il l'a voulu sous la loi mosaïque. Sur le mont Sinai Dieu fit entendre sa voix, et il formula ce commandement bien exprimé : Memento ut diem sabbati sanctifices.

3o Il l'a voulu sous la loi de grâce. Sous cette loi, ce n'est plus le dernier jour de la semaine, c'est-à-dire le sabbat, mais le premier, c'est-à-dire le dimanche qui devra être sanctifié d'après la volonté de Jésus-Christ, exprimée par les apôtres.

Pourquoi, sous la loi de grâce, le dimanche remplace-t-il le sabbat?— Saint Léon nous l'apprend. C'est le dimanche qu'a eu lieu la résurrection de Jésus-Christ,— le commencement de la prédication des apôtres,— le baptême des apôtres.— C'est le dimanche que les apôtres ont reçu le pouvoir de remettre les péchés,— c'est en ce jour que le Saint-Esprit est descendu sur eux.

Il était convenable que le jour de la semaine où s'étaient accomplis de si grands mystères fut consacré à Dieu par les chrétiens.

Les apôtres l'ordonnèrent et cela s'exécuta au nom de Jésus-Christ, d'après ce que nous dit saint Justin, l'un des Pères de la primitive Eglise.

Saint Justin caractérise d'une manière précise la sanctification du dimanche par les premiers chrétiens. En ce jour, repos complet, assemblée des fidèles, lecture de la sainte Ecriture, exhortation du président de l'assemblée, offrande du saint Sacrifice, et enfin communion générale des fidèles.

L'Eglise catholique fondée par Jésus-Christ, gouvernée par les apôtres et après eux par leurs successeurs, observe encore cette loi du dimanche, qu'ils ont établie; elle n'a cessé d'être observée depuis les apôtres jusqu'à nous.

De telle sorte que chaque dimanche, lorsque vous venez à l'église assister aux saints offices, vous abstenant dans les intervalles des œuvres serviles, vous ne fûtes qu'obéir à une loi qui existe en principe et qui est en vigueur depuis le commencement du monde.

2e Question.— Cette loi est-elle bien grave dans son obligation?

Oui : tout le prouve.

1o Sa promulgation. Dieu a promulgué cette loi de manière à faire comprendre qu'il la regardait comme fort grave.

Sous la loi naturelle, il a commencé, avant d'en exiger l'exécution, par l'exécuter lui-même, afin de montrer combien elle lui était chère.

Sous la loi mosaïque, après avoir donné l'exemple, il a promulgué cette loi de sa propre voix sur le mont Sinai. S'environnant de l'appareil le plus menaçant, disant formellement qu'il la voulait parce qu'il était le Maître : Ego Dominus!

2o Sa sanction. Dieu, après avoir promulgué par son exemple et par sa parole la loi du sabbat, place à côté une sanction capable d'assurer son exécution et de faire comprendre la gravité du précepte... la peine de mort contre les infractions particulières : Qui fecerit opus in eo, moriatur.— Et la malédiction contre la société, si elle ne l'ob-

servait pas : Vos autem dispergam in gentes, et corruptis coram hostibus vestris.

3o Les caractères de sa violation. Cette violation de la loi du dimanche porte un caractère de mépris, d'injustice, d'ingratitude et d'impiété.

De mépris. Le dimanche a été institué pour s'occuper des biens éternels; en refusant de le faire, on méprise ces biens admirables de la manière la plus outrageante pour Dieu.

D'injustice. Dieu s'est réservé un jour sur sept : si l'homme, sa créature, le lui refuse, il viole son droit.

D'ingratitude. L'homme travaille le dimanche pour recueillir les dons de Dieu; l'homme se sert donc des bienfaits de Dieu pour l'outrager : quelle ingratitude!

D'impiété. L'homme qui profane le dimanche ne va pas à l'église, n'entend pas parler de Dieu, ne le prie pas, et finit par l'oublier, ou par le regarder comme un être étranger et parfaitement inutile. De là, le mépris de cet être souverain : Impius, cum in profundum venerit, contemnit... Voilà la source des désordres irréligieux qui se manifestent autour de nous dans la société.

Sauvez donc le dimanche!

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Assistez à la Messe.

Ne manquez jamais la messe le dimanche! Pourquoi? — Parce que c'est un précepte excessivement grave : Le dimanche messe ou pas!

Ce précepte est grave : 1o A cause de son ancienneté : 2o à cause des motifs sur lesquels il repose; 3o à cause des tristes conséquences qui découlent de son infraction.

I. Ce précepte est grave à cause de son ancienneté.

Pour retrouver l'origine de ce précepte, il faut remonter jusqu'à la Genèse. Notre-Seigneur institue l'adorable sacrifice de nos autels et il ajoute sur-le-champ : Hoc facite in meam commemorationem.— Voilà l'intention du Maître manifestée, l'Eglise s'empressa sur-le-champ de regulariser ce précepte; un jour fut déterminé pour l'offrande solennelle du saint Sacrifice au milieu de l'assemblée des fidèles.— le dimanche fut ce jour choisi.— En preuve, voilà saint Barnabé, disciple des apôtres, qui dit formellement dans son épître catholique : " Nous célébrons le dimanche avec joie, en mémoire de la resurrection de Notre-Seigneur."— Nous lisons aussi dans saint Justin : " Nous avons la coutume de nous assembler le jour du Soleil, c'est-à-dire le dimanche, parce que c'est en ce jour que Dieu commença à créer le monde et qu'en ce même jour, Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité."

Et que faisait-on dans ces réunions solennelles?— Nous lisons dans les actes des apôtres et dans les ouvrages de saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Origène, etc., les premiers Pères de l'Eglise... qu'on était fidèle dans ces assemblées à la fraction du pain, c'est-à-dire à l'offrande ou saint Sacrifice institué par Jésus-Christ, pendant la Genèse... en d'autres termes la messe.

Cet usage fonde sur la parole de Jésus-Christ, fondé sur la pratique de l'Eglise primitive, fondé sur les ordonnances de l'Eglise dans les conciles, s'est maintenu pendant toute la suite des siècles.

Que faites-vous donc quand vous venez à la messe le dimanche?— Vous faites ce qui a été commandé par Jésus-Christ, commandé par les apôtres, commandé et pratiqué par l'Eglise universelle depuis dix-huit cents ans, soit en temps de paix, soit en temps de guerre.— En temps de paix... dans les églises... avec toute la pompe du culte.— En temps de guerre ou de persécution, dans des lieux cachés... dans les catacombes... dans les forêts... dans les maisons particulières, au milieu du plus profond secret, avec la peine de mort en perspective.

Voyez donc si j'ai eu raison de vous dire que ce précepte tirait sa gravité de son ancienneté.

II. Ce précepte est grave à cause des motifs sur lesquels il repose.

Mais ne peut-on pas sanctifier le dimanche d'une autre manière que par l'assistance à la

messe, par des prières particulières faites à la maison?— Non : l'exercice religieux essentiellement, fondamentalement nécessaire à la sanctification du dimanche... c'est la messe.

Pourquoi?— La raison, je la trouve dans ces paroles de saint Paul : Mediator Dei et hominum Christus Jesus. Le médiateur, c'est-à-dire le rendez-vous, le point de rencontre, celui par lequel sont en rapport Dieu et les hommes... c'est Jésus-Christ.

Cela posé, voici comment je raisonne : Pour bien sanctifier le dimanche, il faut se mettre en rapport avec Dieu : 1o afin de l'adorer, 2o afin de lui demander pardon de ses fautes, 3o afin de le remercier de ses bienfaits, 4o afin de lui demander les grâces dont on a besoin... en d'autres termes, il faut accomplir les grands devoirs du culte pour bien sanctifier le dimanche.— Or, tout seuls pouvons-nous nous mettre en rapport avec Dieu et accomplir vis-à-vis de lui ces devoirs sacrés, l'essence du culte?— Non ! Tant que nous demeurons seuls. Dieu est inaccessible pour nous ; pour arriver jusqu'à lui nous avons besoin du grand médiateur entre Dieu et les hommes.— ce médiateur, je l'ai déjà nommé, c'est Jésus-Christ.— Et ce Jésus-Christ, où pouvons-nous le trouver, où devons-nous le chercher le dimanche?— C'est à l'église, pendant la messe à un moment sacré où il descend sur l'autel pour recueillir nos hommages, nos prières, nos remords et les présenter ensuite aux pieds du trône de son Père.

Comprenez-vous maintenant la fausseté, la stérilité de conduite de ces gens qui ne vont pas à la messe le dimanche et qui vous disent : Je prie à la maison... je vais même à l'église dans la matinée.— Vous êtes seul... donc vous ne sanctifiez pas le dimanche.

Vous comprenez aussi combien est vénérable cette assemblée de fidèles, à l'église le dimanche ! Assemblée présidée par Jésus-Christ en personne, assemblée où se trouvent tous, jusqu'aux petits enfants... assemblée qui a le ciel ouvert sur sa tête... d'un côté au bas de pauvres pêcheurs prosternés, ayant Jésus-Christ pour organe ; et de l'autre côté... la haut... Dieu le Père, environné de ses innombrables saints... environné de ses légions d'anges... tout attentif aux supplications de son Fils... de son Fils la voix de tous les fidèles de la terre...

Malheur à vous qui n'assistez pas à la messe le dimanche ! Vous touchez aux pieds un précepte excessivement grave par les motifs qui l'ont fait instituer.

III. Ce précepte est encore grave à cause des tristes conséquences de son infraction.

1o Conséquence.— Vous qui manquez la messe le dimanche... vous n'êtes plus rien en fait de religion.— Vous n'êtes ni catholique, ni protestant, ni juif, ni mahométan... vous n'êtes rien du tout.— Le juif va dans sa synagogue... le mahométan va dans sa mosquée... le protestant va au temple... le catholique va à l'église... chacun agit de la sorte pour honorer Dieu à sa manière... et vous, vous n'allez nulle part ! Vous ne comptez donc pas parmi ceux que je viens de nommer !— qu'êtes-vous donc ?— Vous n'êtes rien du tout... vous êtes comme une espèce d'être sans nom au milieu des peuples civilisés et des peuples même barbares : car il n'en est aucun qui n'honore Dieu par un culte particulier, et vous ne le faites d'aucune manière.— Vous n'êtes rien du tout aux yeux des hommes... vous êtes encore moins aux yeux de Dieu !— A ses yeux, vous valez moins que votre bête de somme.— Oui, à la fin du dimanche, si vous paraissiez avec elle devant Dieu, elle aurait plus de mérite que vous à ses yeux... car elle a accompli, elle, la volonté de Dieu à sa manière : tandis que vous, vous l'avez touchée aux pieds.

2o Conséquence.— N'étant pas à la messe, que devient la loi en vous... que devient votre salut?

En allant à la messe, vous entendrez les instructions pastorales... vous prierez... vous recevrez les grâces de Dieu attachées à cet acte sacré... Vous finirez par réfléchir sur votre avenir, sur votre présent, sur votre passé.— Vous comprendrez que votre conduite n'est pas telle que la réclamait la justice et les droits de Dieu... vous finirez par changer de vie à